

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
DECLARATION DU CONJOINT COLLABORATEUR
(Concerne les personnes mariées ou liées au chef d'entreprise par un
pacte civil de solidarité)

Article R 123-55 du Code de Commerce

« Le conjoint du gérant associé unique ou du gérant associé majoritaire d'une société à responsabilité limitée ou d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée fait l'objet d'une mention au Registre du Commerce et des Sociétés dans les conditions définies par le présent livre ».

Article 14 du décret 98-247 du 2 Avril 1998 (relatif au Répertoire des Métiers)

« Le conjoint collaborateur du gérant associé unique ou du gérant associé majoritaire d'une SARL immatriculée au Répertoire des Métiers qui remplit les conditions fixées par les articles R 121-1 et R 121-2 du Code de Commerce fait l'objet d'une mention à ce Répertoire ».

Je soussigné(e)

Nom d'usage

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le

à

Conjoint ou conjointe de

Déclare opter pour le statut de conjoint collaborateur et déclare répondre aux conditions de ce statut.

Signature :

Fait à

Le